

# Bièvres

## LE BULLETIN



N° 34 décembre 2010

DOSSIER p1-3

EXPRESSION DES  
CONSEILLERS p4

VIE DU VILLAGE p5-6

INFOS p6

Chers Amis Biévrois,

Bièvres n'est pas bien desservie par les transports en commun, sinon par la ligne C qui nous transporte à Versailles ou à Massy... ou encore, « directement » à Paris après une heure de trajet. Et cette ligne n'a rien à envier à ses sœurs « B » et « D » en termes de défaillances, d'inconfort voire d'insécurité.



C'est à l'évidence la première des priorités en Ile-de-France que d'améliorer les conditions de transport sur ces réseaux existants. On attend de la Région dont c'est la responsabilité depuis plusieurs années qu'elle lui consacre enfin des efforts suffisants !

Il faut aussi préparer les transports de demain et d'après demain, aussi bien pour Bièvres que sur et autour du Plateau de Saclay où se développe le projet Campus :

- sur Bièvres, il existe peu d'espoir d'obtenir de nouvelles dessertes par bus. Elles se heurtent à une sectorisation absurde qui empêche (sauf rares exceptions) la RATP de franchir la frontière des Hauts de Seine, et inversement pour les autres transporteurs. Quant au projet de ligne Bièvres / Vélizy-ville / Versailles, qui serait déjà réalité si certains à Bièvres ne l'avaient pas torpillé, nous en demandons toujours l'inscription.

- sur le plateau, le « transport en commun en site propre » Est-Ouest allant de Massy à Saint-Quentin en Yvelines devrait être bouclé en 2013 et un autre TCSP est en cours d'étude, allant des Ulis à Vélizy, probablement en passant par Jouy-en-Josas.

Enfin, le projet de métro automatique prévoit un arrêt sur le plateau, mettant cette future gare à 10 minutes d'Orly, à 25 minutes de la Défense ou de Marne-la-Vallée. Dès lors que les espaces naturels (dont au moins 2 300 hectares de terres agricoles) seront bien sanctuarisés en 2011 comme la loi le prévoit, cette gare a toute sa pertinence.

Si Bièvres souffre d'un manque de transports en commun, elle souffre aussi d'un trop plein de voitures individuelles : 100 000 véhicules traversent chaque jour notre commune dans chaque sens sur la RN 118 ! Le nouveau programme de protections phoniques sera bien la moindre des compensations pour la situation endurée par notre commune. Nous nous battons pour qu'il soit le plus complet possible.

**Hervé Hocquard,**  
Votre Maire



**Armelle Tohier,**  
Adjointe au  
Maire chargée  
des affaires sociales  
et du projet Maison  
des Anciens.

## Le lien social au cœur du village

L'action sociale est un choix politique mis en œuvre par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et par le service social de la Mairie. Avec l'aide de nombreuses associations d'aide et d'insertion, ces deux structures soutiennent les Biévrois les plus vulnérables et mettent tout en œuvre pour garantir le maintien du lien social et de la solidarité au sein du village.

Suite en page 2



Le Maire et  
le Conseil  
municipal  
présenteront  
leurs vœux à la  
population le  
samedi 8 janvier  
2011 à 11h30 à la  
Ferme Ratel.

Journée du Patrimoine - 18 septembre 2010



Pressurage des  
Pommes - 9 octobre



### Informations municipales N° 34

Directeur de la publication :

Hervé Hocquard

Photos :

Photothèque municipale

Josy Deutsch

Maquette/impression :

ALCC, Com

Tirage : 2 200 exemplaires



www.bievres.fr



# Le lien social au cœur du village

## L'action du CCAS

Le CCAS est un établissement public dont la composition est définie par la loi : il comprend des membres élus et non élus, représentant des associations telles que le Secours catholique, l'UDAF (Union Départementale d'Aide aux Familles), les associations représentant les personnes handicapées, et des représentants des personnes âgées. Ces personnes sont tenues à l'obligation de réserve : tout ce qui leur est dit reste confidentiel.

Le CCAS propose aux personnes en situation précaire de les écouter, les renseigner, les orienter, les accompagner dans leurs démarches et leur permettre d'accéder à leurs droits.



Il peut attribuer des aides ponctuelles, votées par le Conseil d'administration du CCAS, pour les Biévrois qui traversent une période difficile, selon la situation du demandeur. Elles ne se substituent pas aux aides dites légales et sont soumises à l'établissement d'un dossier, en lien avec le service social et, le cas échéant, l'assistante sociale du

Conseil général. Elles peuvent porter sur l'alimentation, le loyer, les charges EDF-GDF, la mutuelle ou encore les assurances.

Soucieux d'assurer dans de bonnes conditions le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, le CCAS soutient un service de livraison de repas à domicile. Ce service s'adresse aux personnes retraitées et aux personnes handicapées de tous âges et fonctionne tous les jours de la semaine.

Le CCAS gère également trois logements d'urgence dans la commune.

Enfin, le CCAS organise des permanences de professionnels à la Mairie afin d'aider les personnes en difficulté dans leurs démarches. Une assistante sociale intervient le jeudi à la mairie sur rendez-vous. A cette permanence s'ajoutent celles du conciliateur, de la mission Locale, d'un écrivain public ainsi qu'une permanence juridique.

## Composition du CCAS

Hervé Hocquard, Président  
Armelle Tohier, Vice Présidente  
Claude Basset, Patrick Brun, Béatrice Chombart,  
Christelle De Beaucorps, Jacqueline Galy-Gasparou, Gilles Jehan, Françoise Lescene, Anne Pelletier Le Barbier, Françoise Rollet, Denyse Rousseau, Bernard Thiebot, Maryse Traore-Bonnefond.

## L'action du service social

Relais institutionnel pour nombre de demandes, le service social centralise les dossiers relatifs aux cartes de transports, au revenu de solidarité active, aux dispositifs de téléassistance, aux aides sociales légales... Ces dossiers sont ensuite transmis aux institutions compétentes telles que le Conseil général, la

Caisse d'Allocations Familiales ou encore à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Son action s'exerce dans de nombreux domaines qui relèvent du service social administratif, des élus, ou d'associations :

- les services rendus aux personnes âgées avec la restauration au foyer des Anciens, les sorties, les banquets et colis de Noël, les aides via les structures du relais et de l'ASMAD.
- les aides attribuées en fonction du quotient familial pour toutes sortes d'activités concernant essentiellement les jeunes et les anciens (Maison de la Petite Enfance, restaurant et sorties scolaires, activités sportives et culturelles).
- l'accueil et l'information des Biévrois qui ont besoin d'être aidés dans leurs démarches.
- le soutien du Club de prévention qui intervient auprès des jeunes en difficulté.

De même, le service social est compétent en matière de logements sociaux. Il enregistre les demandes, les instruit avant de les soumettre, pour avis, à la commission municipale. Cette commission n'a qu'un rôle de proposition. Les bailleurs sociaux restent seuls décisionnaires de l'attribution finale.

## Votre contact au Service social à la mairie :

Véronique Tchéropoff vous accueille le lundi de 13h30 à 17h30 et le mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. - Tél : 01 69 35 15 61

## Des associations à votre écoute

- **ASMAD** (Association de Services et de Maintien à Domicile) Aide pour le maintien à domicile des personnes âgées, handicapées ou malades - Tél : 01 69 35 15 58
- **Croix Rouge Française** - Tél : 01 69 31 13 93
- **Dynamique Embauche** - Aide à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi - Tél : 01 69 81 78 34
- **Interval** - Association de prévention spécialisée pour les jeunes de 12 à 25 ans. - Tél : 01 60 14 35 95 ou au 01 60 19 19 26
- **La Harpe CLIC du Val d'Yvette** - pour les personnes âgées de plus de 60 ans - Tel : 01 60 13 52 30
- **Mouvement Vie Libre** : Aide aux malades alcooliques  
Tél 06 12 72 19 19
- **Secours Catholique** - Tél : 01 69 41 94 32
- **Vitacité, la mission locale** - Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. - Tél : 01 69 30 54 92

## Téléassistance

Rester unis, garder le «lien», apporter du secours et de l'assistance aux personnes isolées, malades et/ou aux «seniors» est un souci pour la famille et les proches. La téléassistance peut prendre différentes formes. Dans tous les cas, son but est d'avertir pour demander des secours.

Une convention tripartite entre mairie, Conseil général, société GTS Mondial assistance, permet aux abonnés de bénéficier de la prise en charge des frais d'écoute par le Conseil général. Reste à charge de l'abonné les frais d'installation et de location de l'appareil. Pour bénéficier de l'installation, vous pouvez retirer les imprimés à compléter au service social de la mairie.

Le saui

★ 172 c'est le nombre de logements sociaux

★ 101 c'est le nombre de demandeurs d'emploi

★ 8,6%, c'est le taux de RSA minima sociaux (RSA) en 2009.

★ 6 669 c'est le nombre de services cette année pour les anciens et à domicile en octobre 2009 et en 2010.





**Denyse Rousseau**, Adjointe au Maire, en charge du personnel communal, de l'exécution budgétaire, du logement et des marchés publics.

## Le logement

La liste des personnes en attente d'un logement à Bièvres est importante. La Commune, consciente de l'urgence d'aider et de satisfaire les demandes, notamment des jeunes couples biévrois désireux de s'installer, met tout en œuvre pour réfléchir à des projets pérennes et faire aboutir le plus rapidement possible l'ensemble des projets en cours.

La loi SRU fixe le seuil minimal de logements sociaux à 20 % calculés sur la base du nombre de résidences principales. La commune

de Bièvres compte 10% de logements sociaux et doit en réaliser sur plusieurs années 170 autres pour atteindre le seuil requis par la loi. Compte tenu de ce déficit, elle verse une pénalité annuelle à la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc qui a la compétence en matière d'habitat.

La Commune s'est engagée en 2009, auprès des services de l'Etat, sur un programme pluriannuel de logements sociaux inscrit dans un contrat de mixité sociale.

Pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle de ces projets, elle a conclu la même année, une convention de veiller foncière avec l'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY).

Consciente que le Préfet peut légalement se substituer au Maire pour atteindre les objectifs quantitatifs non satisfaits, la commune a préféré anticiper et organiser les conditions d'accueil des futurs programmes.

Voici l'état des lieux à ce jour ...

### Les opérations de logements sociaux prévus à court terme

#### • Opération d'acquisition/amélioration du 45 rue de Paris :

La Commune a délibéré et cédé au Logement Francilien l'ensemble immobilier du 45 rue de Paris, afin d'y faire réaliser 6 logements locatifs sociaux.

Une promesse de vente a été signée le 7 juillet 2010 et deux demandes de permis de construire ont été déposées en mairie. Les travaux pourraient démarrer dans le courant de l'année 2011.

#### • Opération de construction neuve avenue de la Gare :

RFF s'apprête à vendre à la société Nexity un délaissé ferroviaire lui appartenant avenue de la Gare. Ce terrain d'une superficie d'environ 6 000 m<sup>2</sup> devrait accueillir un programme



mixte de 92 logements, dont 48 logements locatifs sociaux gérés par le Logement Francilien.

Une demande de permis de construire déposée le 23 juillet est en cours d'instruction. Le démarrage du chantier pourrait intervenir avant la fin de l'année 2011.

#### • Opération d'acquisition/amélioration 4 rue de Paris :

En juillet 2010, la commune a signé un bail emphytéotique avec le bailleur social, Versailles Habitat, en vue de la réalisation, dans un immeuble lui appartenant, de 4 logements sociaux et d'un local commercial en rez-de-chaussée. Ces travaux doivent enfin démarrer dans le courant de l'année 2011.

#### • Opération de construction neuve allée des Marronniers :

Pour rappel, Kaufman&Broad a obtenu en 2009 un permis de construire pour la réalisation d'un ensemble immobilier comprenant 33 logements diversifiés dont 21 logements locatifs sociaux. Ce permis de construire fait actuellement l'objet d'un recours en annulation provenant d'un riverain devant le Tribunal Administratif de Versailles. Une décision devrait intervenir prochainement.

### Les opérations de logements sociaux à moyen et long terme

D'autres projets pourraient voir le jour dans un horizon plus lointain, sous la forme de programmes mixtes associant logements libres en accession et logements sociaux (location et accession sociale).

Au nord-ouest de la commune, il est prévu une opération d'une soixantaine de logements dans un programme de type mixité sociale comprenant 30% de logements sociaux. Cette opération qui s'inscrit dans le cadre de la ZAC du Val de Sygrie créée en janvier 2008, est aujourd'hui conditionnée par la signature d'un traité de concession en cours de négociation avec l'aménageur pressenti, Essonne Aménagement.

D'autres emplacements ont été identifiés dans le PLU actuel pour l'accueil de logements diversifiés dont une part à vocation sociale : rue de Paris, rue du Petit Bièvres et rue de Paris sur le terrain d'assiette de l'actuel Musée de la Photographie.

Enfin, la commune a exercé son droit de préemption en 2010, sur un terrain situé chemin des Hommeries, d'une surface de près de 2 ha.

Profitant de cette opportunité foncière plutôt rare, la commune l'a inscrit dans un projet plus vaste de requalification du secteur des Hommeries et prévu notamment d'y construire des logements sociaux dont une part en accession sociale, permettant d'offrir aux Biévrois un véritable parcours résidentiel.

Z-VOUS ?

nombre de  
x sur la commune.

bre de Biévrois  
i en août 2010.

x d'allocataires de  
ou AAH) à Bièvres en

nombre de repas  
au foyer des  
nicile (entre  
et septembre

## Une nouvelle Maison des Anciens

Pour permettre aux personnes âgées de la commune de se réunir dans les meilleures conditions, répondre à leurs besoins spécifiques, et lutter ainsi contre leur isolement, la commune projette de construire une toute nouvelle Maison des Anciens à proximité de l'église. Pour désigner l'architecte qui sera chargé de concevoir ce bâtiment, la commune a mis en œuvre une procédure de concours de maîtrise d'œuvre.

## Le RSA, pour qui ? comment ?

Il remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi.

Il permet :

- **de compléter les revenus du travail pour ceux qui en ont besoin.** Si votre salaire est limité, le RSA peut, sous certaines conditions de ressources et selon votre situation familiale, améliorer votre quotidien, et cela même si vous ne bénéficiez actuellement d'aucune prestation ;
- **d'encourager l'activité professionnelle.** Quand vous retrouvez un travail, le RSA vous assure un complément de revenus qui vous permet de gagner plus que vos seules prestations ;
- **de lutter contre l'exclusion.** Avec le RSA, un interlocuteur unique suit l'ensemble de votre

dossier, vous accompagne dans votre recherche d'emploi et vous informe sur les aides qui peuvent faciliter votre reprise d'activité ;

- **de simplifier les minima sociaux.** Au lieu de recevoir plusieurs aides séparées (allocation de parent isolé ou RMI ou intéressement proportionnel et forfaitaire à la reprise d'activité) et qui ont des règles complexes, vous recevez une seule et même aide qui intègre plusieurs prestations sociales et demeure stable si votre situation ne change pas.

Il faut constituer un dossier (retiré auprès des caisses d'allocations familiales ou de votre conseil général) et l'adresser à votre caisse d'allocations familiales, à votre caisse de mutualité sociale agricole, à votre conseil général ou au centre communal ou intercommunal d'action sociale dont vous dépendez.



# Débat Grand Paris

## Deux projets de transports en commun autour de Paris font aujourd'hui l'actualité

Ouverture d'un double débat public sur deux importants projets de transports collectifs : le réseau de transport public du Grand Paris, porté par l'Etat dans le cadre du Grand Paris et « Arc express » soutenu par le Conseil régional d'Ile-de-France.

Le projet de transport public du Grand Paris soumis au débat concerne 155 kilomètres de métro automatique en double boucle pour relier Paris et les pôles stratégiques de la région Ile-de-France.

La desserte du Plateau de Saclay par la double boucle du métro automatique est indispensable à la réussite du pôle scientifique et technologique.

Relier le plateau au centre de la capitale en moins de 30 minutes, aux plateformes



aériennes internationales et aux lignes à grande vitesse doit donc demeurer un impératif absolu.

Le projet « Arc Express » est un projet de rocade de 60 kilomètres en métro automatique situé en proche couronne ; il ne concerne pas directement notre territoire.

Le débat concerne 7 millions d'habitants de la Région d'Ile-de-France. Vous pouvez donner votre avis :

Par Internet :

- pour le réseau Grand Paris  
[www.debatpublic-reseau-grandparis.org](http://www.debatpublic-reseau-grandparis.org)

- pour le réseau Arc Express  
[www.debatpublic-arcexpress.org/](http://www.debatpublic-arcexpress.org/)

Vous pouvez également participer à la prochaine **réunion publique** ouverte à tous, qui aura lieu le 4 janvier 2011 à Supélec Gif-sur-Yvette à 20h. L'entrée est gratuite et aucune inscription préalable n'est nécessaire.

## Expression des conseillers majoritaires

### Logements sociaux = financements en danger !

Dans l'article « Le Logement » nous avons présenté nos prévisions en matière de réalisation de logements sociaux sur le territoire de la commune. Jusqu'au mois dernier, nous étions très confiants avec les bailleurs sociaux, sur le financement des programmes à l'étude. En effet, les contacts pris avec les différentes collectivités qui subventionnent ces programmes étaient positifs : la Communauté de Versailles Grand Parc, le Conseil général de l'Essonne et la Région Ile-de-France. De plus, quand le montant de ces subventions atteint 20% du coût total de réalisation du projet, cela déclenche automatiquement un financement supplémentaire de l'Etat.

L'équilibre financier de ces opérations était bâti selon ce scénario.

Or, nous avons appris très récemment que le Conseil général de l'Essonne suspendait, jusqu'à nouvel ordre, l'octroi de ses subventions pour les programmes de logements sociaux. Il l'explique par ses difficultés financières, les mêmes que rencontrent d'ailleurs tous les échelons de collectivités publiques. Mais ce choix de rogner sur les logements sociaux ne manque pas d'étonner de sa part.

Cette très mauvaise nouvelle aurait pu remettre en cause tout l'équilibre financier des programmes en cours et par voie de conséquence fermer la possibilité du financement supplémentaire de l'Etat.

Nous avons recherché avec le bailleur social d'autres moyens de financement. C'est ainsi que la commune, pour pallier la défaillance du Conseil général, versera directement aux bailleurs sociaux sa « pénalité » au titre de l'article 55 de la loi SRU (pour défaut des 20% de logements sociaux) avec un engagement de versement sur plusieurs années. Du coup la communauté de VGP ne la percevra plus...

Cette première difficulté contournée, nous avons l'espoir que d'autres difficultés ne vont pas poindre à l'horizon et que le financement de la Région nous restera acquis. Notre volonté est intacte de mener à bien ces projets dans un contexte.

*Véronique Banuls, Benoist Berthier, Patrick Brun, Béatrice Chombart, Nadine Daguet, Sophie Devès, Robert Duchâtel, Tamara Dusapin, Magali Errecart, Marianne Ferry, Hervé Hocquard, Christian Jouane, Arlette Le Chevalier, Helyett Lemoine, Jacky Mattei, Philippe Mias, Emmanuel Michaux, Alain-Louis Mie, Amine Patel, Anne Pelletier-Le Barbier, Denyse Rousseau, Alain Savary, Armelle Tohier.*

## Expression des conseillers non-majoritaires

### Groupe Bièvres Changements et solidarité

Dans les projets municipaux, il a été annoncé que les 4 logements sociaux, place Chennevière seraient prêts en 2010. Là aussi, le retard est considérable. Des demandes de logements attendent patiemment au service social de la mairie de Bièvres.

A ce jour, nous n'avons aucune information sur le devenir de l'ensemble immobilier acquis par la commune, situé au centre ville. La Grange aux Fraises va servir provisoirement, et ce pendant les travaux de la mairie, de salle de mariage. Que deviennent les bâtiments annexes ? 800.000 € sont bloqués pour l'achat d'un terrain jouxtant la salle des Hommeries. Quand à la Zac Nord, un nouveau directeur de l'aménagement a repris le dossier, mais pas de projet de concession. Mais nous avons 77 caméras dans notre commune. Bièvres est mieux surveillée qu'à Monaco. Quel privilège ! Coût des caméras installées 280.000€ dont la moitié subventionnée par l'Etat. Moins coûteux que d'avoir de gros effectifs. Coût raisonnable, selon Monsieur le Maire.

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire il serait prévu une augmentation des impôts locaux de 2%, pour conserver les services proposés aux habitants. Avec un taux d'autofinancement de 2,4 M€ pour une population de moins de 5000 habitants, et au vu des projets, l'augmentation signifie plutôt un bas de laine que se constitue la majorité municipale et non une gestion dynamique et soucieuse des difficultés que peuvent rencontrer les Biévrois face à la crise économique et sociale.

Mot d'ordre de la mairie : rigueur et réduction des dépenses. 2011 sera une année restrictive !

Restons optimistes et solidaires, face à l'injustice, la destinée collective et contre l'individualisme. Que les fêtes qui approchent soient joyeuses, entourées de la famille et des amis.

*Maryse Traoré-Bonfond, Evelyne Robutel*

### Agissons pour Bièvres

#### Des hélicoptères pas très discrets

Nous constatons tous que les hélicoptères de la base aérienne de Villacoublay survolent régulièrement notre commune, à toute heure du jour et jusque tard dans la nuit. Plusieurs Biévrois envisagent de constituer une association, qui aurait pour but de regrouper les habitants qui subissent les conséquences des mouvements d'hélicoptères au-dessus de Bièvres, et d'observer et de noter de manière régulière ces mouvements.

Nous avons accepté de relayer l'appel des personnes qui ont pris cette initiative ; vous pourrez le lire ci-dessous :

Etes-vous, comme nous, gênés par les hélicoptères de la base de Villacoublay ? Prenez contact avec nous ; si nous sommes assez nombreux, nous pourrions constituer une association et faire entendre notre voix pour que les plans de vol officiels soient respectés et que les hélicoptères ne survolent plus notre commune lorsqu'ils n'en ont pas le droit. Merci de vous manifester par mail :

[o.paradeis@wanadoo.fr](mailto:o.paradeis@wanadoo.fr), ou par un courrier déposé en mairie à l'attention de M. Charpentier ou Mme de Beaucorps, qui nous le transmettront.

*Jean-Michel Charpentier, Christelle de Beaucorps  
[agissonspourbievres@free.fr](mailto:agissonspourbievres@free.fr)*

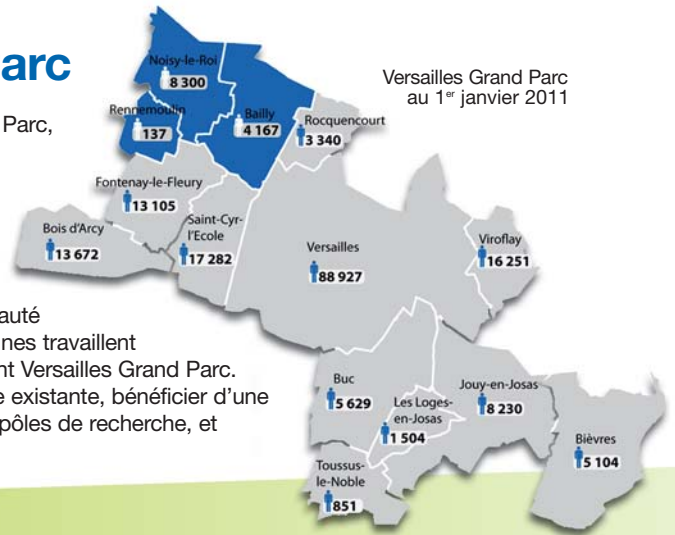
**Nous souhaitons à tous les Biévrois un joyeux Noël et une belle fin d'année**



## 3 nouvelles communes pour Versailles Grand Parc

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, qui compte aujourd'hui 11 communes et 170 000 habitants, va accueillir dès le début 2011 trois nouvelles communes : Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin. Ainsi, ce sont plus de 12 000 nouveaux habitants dont 8 300 pour Noisy-le-Roi, 4 167 pour Bailly et quelques 137 pour Rennemoulin qui vont rejoindre notre communauté

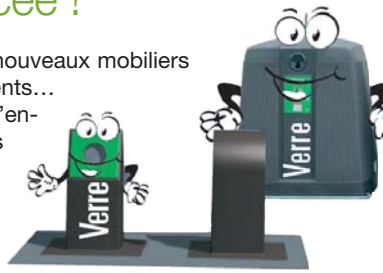
d'agglomération. Parties intégrantes de la plaine de Versailles, ces communes travaillent depuis très longtemps ensemble. Il était donc tout naturel qu'elles rejoignent Versailles Grand Parc. Leur souhait : valoriser les espaces naturels protégés, défendre l'agriculture existante, bénéficier d'une dynamique économique grâce à leur présence sur le territoire de l'OIN, de pôles de recherche, et s'intégrer à la politique des transports et de l'habitat.



## Vie du village

### Conteneurs enterrés : l'opération est lancée !

Habituellement, on voit fleurir de nouveaux mobiliers urbains ou de nouveaux bâtiments... Ce mois d'octobre, Bièvres a vu s'enterrer ses premiers conteneurs grâce à un travail engagé depuis deux ans avec Versailles Grand Parc. Ces conteneurs enfouis, visuellement plus esthétiques qu'un bac aérien, ont une capacité quatre fois supérieure.



L'emplacement de ces nouveaux conteneurs doit réunir des qualités techniques et visuelles. Pour faciliter et encourager l'apport volontaire, les conteneurs doivent trouver leur place sur ou près d'un parking. Pour le premier conteneur, le parking de l'école nous a semblé idéal puisque très fréquenté et facile d'accès ; ce choix a permis la suppression d'un emplacement qui posait régulièrement des problèmes aux cars qui circulent sur le parking de l'école. Son accès n'est pas sur le trajet des enfants. L'engazonnement va permettre d'oublier les conteneurs et limitera la casse en cas de chute de bouteilles. Enfin, qui sait, peut-être que les jeunes qui viennent trinquer sous la tonnelle auront envie de jeter leurs bouteilles dans ce conteneur qui s'offre à eux.

Les autres installations seront effectuées très prochainement :

- Place de la Mairie devant le poste de Police municipale, à la place de la cabine téléphonique qui sera remplacée par un support plus esthétique : deux conteneurs pour les ordures ménagères, dont un pour le marché et les commerçants à proximité (fini les ordures qui s'envolent le samedi soir ou le dimanche matin après le marché), et un autre pour les particuliers, un pour le verre et un pour les déchets recyclables.
- Place de l'église : deux autres conteneurs dont un pour les ordures ménagères et l'autre pour les déchets recyclables.

### Des nouvelles du Musée de la Photo

L'Association du Musée Français de la Photographie poursuit son action pour que le Musée de la Photo reste à Bièvres. Rien n'est perdu. Le volet juridique du dossier suit son cours.

En matière de communication, lors de la Foire à la Photo de juin 2010, une pétition a été lancée pour dénoncer la manœuvre du Conseil général qui refuse de tenir les engagements écrits qu'il a pris vis-à-vis de Jean Fage - la construction d'un nouveau musée à Bièvres - en contrepartie de la donation de sa collection. Cette pétition a déjà recueilli plus de 3 000 signatures, principalement parmi les passionnés de photo, en provenance de toute la France et même de l'étranger ; mais il en faut encore !

Pour bien marquer l'attachement de Bièvres à son Musée de la Photo, nous vous invitons, si vous ne l'avez déjà fait, à signer cette pétition (dont vous trouverez des exemplaires en Mairie) ou à signer la pétition en ligne sur le site [www.asso-photo-bievres.fr](http://www.asso-photo-bievres.fr). En effet, il est important que le Conseil général comprenne bien qu'on ne peut pas retirer à une Commune une partie de son patrimoine, contre son gré, sans provoquer de réactions.

L'Association a participé activement au Salon de la Photo 2010, début novembre ; les nombreux contacts pris à cette occasion ont montré l'attachement des photographes à Bièvres.

En complément de la pétition, une nouvelle initiative a été lancée lors de ce salon, la création d'une mosaïque géante avec les photos de tous ceux qui protestent contre le déplacement du Musée de la Photo.

Soyez sur cette mosaïque que nous présenterons lors de la prochaine Foire à la Photo en juin 2011. Nous en reparlerons, mais vous pouvez dès maintenant y participer, en allant sur le site :

[www.visuelab.com/asso-photo-bievres.fr/mosaique.php](http://www.visuelab.com/asso-photo-bievres.fr/mosaique.php)

### Des nouvelles du nord de Bièvres

Le dossier complexe de la ZAC du nord de Bièvres avance. Pourtant, sur le terrain, rien de bien visible. Depuis plusieurs mois, réflexions et tractations sont de rigueur entre l'aménageur pressenti, la commune, et les administrations (Etat, Région, Département, Direction des routes, ONF, etc.). Acquisitions foncières, études de voiries, d'assainissement, protection des sites naturels, tout est complexe et donc long sur cet important pro-

jet d'aménagement qui est aussi un projet de protection et de mise en valeur de la Sygrie et qui permettra la réalisation d'une liaison boisée entre deux massifs forestiers (coulée verte), le Bois de Verrières et le Bois du Loup Pendu.

Le noeud routier constitué par le Petit Clamart, l'A86, et l'accès au centre commercial Usines Center ne simplifie pas les choses.

A ce sujet, une très bonne nouvelle et du concret pour la sécurité. La passerelle piétonne provisoire qui - dans des circonstances dramatiques - avait été si difficile à obtenir, va être remplacée par un ouvrage définitif entre Clamart et Usines Center. Cette passerelle a fait l'objet d'une convention d'entretien entre notre commune, les villes de Clamart et Vélizy, et la Direction de Routes d'Ile-de-France.



# Vie du village



Les lois du 5/03/2007 et du 15/12/2009 organisent le passage à la télé tout numérique, c'est-à-dire le remplacement de la diffusion analogique hertzienne par une diffusion numérique hertzienne. Ce passage se fait progressivement région par région et s'effectuera le 8 mars prochain en Ile-de-France.

## Êtes-vous concerné ?

**OUI** si vous recevez la télé par une antenne râteau sur l'un de vos postes.

Trois mois avant la date du passage à la télé tout numérique de votre région, vous verrez défiler un bandeau d'information sur les téléviseurs que vous devez adapter.

Si vous recevez déjà la TNT, vous devrez chercher les nouveaux canaux de diffusion des chaînes le jour de l'arrêt de l'analogique dans votre région.

Pensez à adapter chacun de vos postes, sinon ils ne recevront plus la télévision après le passage à la télé tout numérique.

Soyez vigilant et adoptez les bons réflexes pour avoir une réception TV adaptée à vos besoins, éviter tout achat inutile ou à un

prix excessif et bénéficier des aides disponibles.

Avant de vous équiper, si vous recevez la télévision par une antenne collective, assurez-vous auprès du syndic de votre immeuble que l'antenne est compatible avec la réception des signaux numériques.

Choisissez le matériel qui vous convient. Dans la très grande majorité des cas, il n'est pas nécessaire de changer de télévision :

- Tous les téléviseurs vendus après 1981 disposent d'une prise Péritel sur laquelle il suffit de brancher un adaptateur TNT
- Tous les téléviseurs vendus après mars 2008 sont TNT Intégrée.
- Tous les téléviseurs de plus de 66 cm vendus depuis le 1er décembre 2009 ont un adaptateur TNT HD intégré.

**NON** si vous recevez la télé par ADSL, le câble ou le satellite\* et si aucun de vos postes n'est relié à une antenne râteau.

Pour aider et faciliter la mise en œuvre de ce passage au numérique, plusieurs aides financières et / ou techniques ont été mises en place sous certaines conditions de ressources.

Pour en savoir plus, appelez le 0970 818 818 (du lundi au samedi de 8h à 21h Prix d'un appel local) ou en consultant le site <http://www.tousaunumerique.fr>

## Nos commerçants à l'honneur

### CHEZ NOUS

#### « Saveurs méditerranéennes »



Bièvres s'est enrichie d'un nouveau commerce. Une épicerie fine « *Chez Nous* » où Gloria et Monique sont

heureuses de vous proposer leur sélection de produits aux saveurs méditerranéennes. Charcuteries et fromages espagnols, italiens, corses. Pâtes fraîches, antipasti, plats cuisinés pourront être emportés ou dégustés sur place, dans un cadre chaleureux, et aussi vins, huiles, vinaigres, safran biologique fabriqué par un Biévrois, et toutes sortes de douceurs.

Pensez aussi aux coffrets cadeaux pour réjouir les papilles de ceux que vous aimez. N'hésitez pas à passer vos commandes pour vos petits fours apéritifs, tiramisu ou autres envies pour vos réceptions.

Très prochainement, « *Chez Nous* » pourra également livrer des plateaux repas et petits cocktails pour vos entreprises.



« *Chez Nous* » 5 rue de Paris  
01 60 11 36 19

**Ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 14h30 et de 16h30 à 20h00 – le dimanche de 9h30 à 13h30.**

## Recensement à Bièvres

Du 20 janvier au 19 février 2011, l'ensemble de la population de Bièvres va être recensée. Cette opération est menée par la commune sous la supervision de l'INSEE et vise à connaître de façon très précise le nombre d'habitants et les caractéristiques socio-démographiques de la commune. Le précédent recensement a été effectué en 2006 et a dénombré 5 112 Biévrois et Biévriotes, fixant ainsi le nombre légal d'habitants. Le recensement est très important car du résultat découlent une série de conséquences juridiques et financières telles que les dotations perçues par la commune, les obligations dans de multiples domaines qui varient selon le nombre d'habitants.

Nous vous remercions de bien vouloir réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs, recrutés par la Commune, qui se présenteront à votre domicile à partir du 20 janvier prochain.

## Radars de feux

Pour information, des équipements de détection de franchissement de feux rouges, ont été installés au mois d'octobre, au carrefour de la route de Jouy (RD 117) et de la rue de la Martinière.

A l'origine de ce projet, le constat d'une vitesse dépassant largement celle autorisée de 50 km/heure, (souvent contrôlée et vérifiée par les services de la Police Nationale) sur cet axe départemental qui est très accidentogène.

Après consultation de la commune, l'Etat a décidé la mise en place de radars de feux. Ce dispositif permet de détecter via un radar, le franchissement du feu rouge, en deux étapes : avant et après le feu. Il assurera à terme une plus grande sécurité



pour les automobilistes et les piétons y circulant et répondra ainsi aux préoccupations exprimées de longue date par les riverains de la route de Jouy et ceux des rues avoisinantes, débouchant sur cette voie.

Ces installations encore à l'essai, seront mises en service au mois de décembre.

Nous profitons de cette communication pour rappeler à chacun que la vitesse en agglomération est limitée à 50 km/heure.

■ La Commune a le plaisir d'accueillir une nouvelle association de quartier - Association Biévroise du Quartier de la Gare. Le Président, Claude Basset est joignable à l'adresse : [assb.quartiergare@hotmail.fr](mailto:assb.quartiergare@hotmail.fr) ou par courrier à Mairie de Bièvres - 91570 Bièvres.

■ Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur **Hani Ghobrial, Cardiologue** qui s'est installé au 1 avenue de la Gare en septembre dernier. Consultations sur rendez-vous au 01 60 49 35 86.



[www.bievres.fr](http://www.bievres.fr)

## INFOS

- **Pour les fêtes de fin d'années,**
  - la mairie sera fermée le vendredi 24 décembre après-midi. Elle restera ouverte au public aux horaires habituels le 31 décembre.
  - l'EcoPoint, route de Jouy sera fermé le 25 décembre et le 1er janvier.



Imprimé sur du papier recyclé